

# TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 309 – 25/09/2023

[Retrouvez toutes nos infos sur le site villeylesec.fr](http://villeylesec.fr)

## Conseil Municipal du 12 septembre 2023



Un Conseil Municipal s'est tenu le mercredi 12 septembre 2023, qui visait à acter la démission de notre agent technique territorial, Benjamin VERBE, à effet du 8 septembre 2023, et à valider le calcul du solde de tout compte à lui verser. C'était le seul point à l'ordre du jour.

## Démission de Christophe BAERWANGER, Conseiller Municipal

Le Maire et l'ensemble du Conseil ont également pris acte, à regret, de la décision de Christophe BAERWANGER de démissionner de son poste de Conseiller Municipal, poste qu'il occupait au sein du Conseil depuis les élections de 2020.

Nous remercions chaleureusement Christophe pour son engagement et sa grande implication, pour tout le travail accompli notamment dans les projets et dossiers d'urbanisme, et pour tout le temps consacré à la collectivité.

## A noter



## Prochain Conseil Municipal décalé

Le prochain Conseil Municipal, qui avait été fixé au mercredi 27 septembre 2023 à 20h00 est reporté à une date ultérieure, courant du mois d'octobre.

La date retenue sera annoncée sur notre site Internet, par l'application Intramuros et par affichage à la mairie.



## Situation ALERTE sécheresse dans le département de Meurthe-et-Moselle

Compte tenu des débits des cours d'eau présentant une évolution à la baisse et de la recharge des nappes souterraines d'un niveau plus bas qu'habituellement à cette saison, Madame Françoise SOULIMAN, préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de placer la zone « Moselle amont et Meurthe » du département en ALERTE sécheresse.

Ce passage au niveau ALERTE fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 15 septembre 2023 précisant les mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau, à caractère temporaire et exceptionnel, concernant l'ensemble des usagers de l'eau : collectivités, industriels, agriculteurs et particuliers, pour une période allant jusqu'au 16 octobre 2023

Les services de l'État et les collectivités sont mobilisés pour faire respecter ces dispositions. Des contrôles peuvent être réalisés sur tout le territoire pour s'en assurer.

La situation d'ALERTE précise par exemple :

- l'interdiction de lavage des véhicules hors des stations de lavage,
- l'interdiction de remplissage des piscines privées et publiques hors raisons techniques ou sanitaires,

- l'interdiction de réaliser des vidanges des piscines dans le milieu naturel ou dans le réseau d'assainissement sauf après neutralisation du chlore,
- l'interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...) sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité,
- l'interdiction d'arrosage des pelouses, jardins, espaces verts publics et terrains de sport de 10h à 18h.

Il n'y a pas de restrictions d'usage des eaux de stockage.

Vous pouvez retrouver toutes les interdictions et les informations de la situation en cours sur le site internet de la préfecture.



**Semaine européenne du développement durable** (17 septembre - 7 octobre 2023)  
 Dans le cadre de la semaine européenne du développement durable, une **animation paillage** aura lieu à Villey le Sec le **Samedi 7 octobre** de 9h à 12h à la **Plateforme des déchets verts** (rue du Fort - suivre le fléchage)

9h-11h : Démonstration de broyage de branches et don de paillage

11h : Stand d'information suivi du pot de l'amitié

### **Respect des règles de vie en collectivité**

Devant une recrudescence des déjections canines constatée par certains riverains sur les trottoirs, dans les fleurs devant les maisons et même sur les pas-de-porte ou sur les paillasons, nous lançons un appel au civisme et au respect des règles de vie en collectivité.



#### **Rappel de la réglementation :**

Les résidus de crottes de chien sont interdits sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces de jeux publics pour enfants. Le tout par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est donc tenu de ramasser immédiatement les déjections canines situées sur le domaine public communal.

**Merci de votre implication pour le respect et la bonne cohabitation pour tous.**



### **La collecte de nos déchets**

Les prochains ramassages : **Mercredis 4 et 18 octobre 2023**

Retrouvez toutes les infos sur <https://terrestouloises.com>

**Retrouvez toutes nos infos sur le site [villeylesec.fr](http://villeylesec.fr)**